

Veillez soumettre deux copies de ce formulaire

1 - Version électronique par courriel

2 - Copie signée



RAPPORT DE BLESSURE

à compléter par le coordonnateur médicale de la compétition

Veillez remettre **deux copies** de ce formulaire rempli :

- 1 - Une copie par envoi électronique (dans les **dix jours** après la compétition)
- 2 - Une copie scannée, signée et postée (dans les **30 jours** après la compétition)

Renseignements sur la compétition

Nom de la compétition Date

Coordonnateur de la compétition: Type de sanction

Site de la compétition

Renseignements sur le patineur

Prénom âge

Nom de famille Sex: H F

SSC# Association membre

Adresse

Ville Province/Territoire Code Postal

Téléphone Email

Accident ou blessure : Entraînement Compétition

Accident ou blessure : Hors glace Sur la glace

Niveau d'aptitude Débutant
 Relativement compétent
 Compétent
 Très compétent

Nombre d'années en patinage de vitesse

RACE INFORMATION

Conditions de glace Excellent Très bon Bonne Moyenne Faible

Événement

Temps gagnant

Rang dans la course au moment de la blessure

Description de la blessure et des soins médicaux

Description de la blessure et diagnostic

Description de l'accident ou de la façon dont la blessure s'est produite

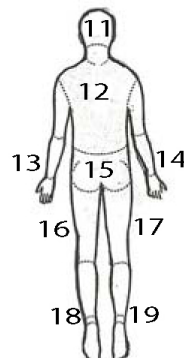
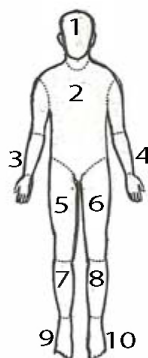
Est-ce que la course a été arrêté Oui Non

Quels soins médicaux ont été requis sur place ?

Transport par ambulance requis ? Oui Non

Indiquer la blessure du patineur sur le schéma ci-dessous:

Zone des blessures



Équipement du patineur

Courte piste - <http://www.speedskating.ca/fr/equipement-du-patineur-courte-piste>

Longue piste - <http://www.speedskating.ca/fr/equipement-du-patineur-longue-piste>

Équipement	Description/normes minimales
<input type="checkbox"/> Protection des chevilles	Lorsque le patineur ne porte pas de combinaison résistante aux coupures, une protection contre les coupures et les perforations en Kevlar ou en Dyneema doit couvrir ses deux jambes, à partir du haut du patin, jusqu'à dix centimètres au-dessus.
<input type="checkbox"/> Protection des yeux	Des lunettes résistantes à l'éclatement ou une visière sont requises pour tous les patineurs. Les lunettes doivent être maintenues en place à l'aide d'une courroie.
<input type="checkbox"/> Protection des mains	Pour les programmes d'initiation au patinage, le port de gants ou de mitaines est exigé. Pour toute activité effectuée avec des patins à longue lame, le port de gants en cuir ou de gants synthétiques offrant une résistance aux coupures et aux perforations égale ou supérieure au gant de cuir est exigé.
<input type="checkbox"/> Protection de la tête	Le port du casque est obligatoire pour toute activité sur glace. Il doit être bien attaché sous le menton en tout temps. La lame de patin ne devrait pas pouvoir entrer dans les trous de ventilation du casque. Pour les participants aux programmes d'initiation au patinage et au patinage de vitesse, et les participants aux programmes d'Enfant actif S'amuser en patinant, les casques doivent respecter la norme ASTM F 1849 ou être approuvés par la CSA (casques pour le hockey, la planche à neige et le ski seulement).
<input type="checkbox"/> Protection des genoux	Une protection du devant du genou faite de matériel résistant aux perforations (p. ex., le Kevlar ou le Dyneema) et qui amortit les chocs (p. ex., mousse à haute densité) doit couvrir la rotule au complet. La protection peut être portée par-dessus la combinaison du patineur ou être intégrée à la combinaison.
<input type="checkbox"/> Protection du cou	Tous les patineurs doivent porter une protection couvrant la partie inférieure du cou et les tissus mous situés sous le menton, jusque sous la ligne s'étendant entre les aisselles, vers le devant du corps. La protection au cou doit être faite de Kevlar, de Dyneema ou de nylon balistique. Elle peut être intégrée dans la combinaison moulante du patineur ou glissée à l'intérieur du vêtement. Si la protection au cou est glissée à l'intérieur du vêtement du patineur, il faut s'assurer qu'elle y est solidement fixée.
<input type="checkbox"/> Protection du reste du corps	La peau sous la ligne médiane du cou ne doit pas être découverte. Les participants à une activité sanctionnée au titre de championnats de PVC ou d'une compétition de sélection ou d'une épreuve internationale doivent porter des vêtements résistants aux coupures qui répondent ou dépassent les normes minimales de l'ISU.
<input type="checkbox"/> Protection des tibias	Lorsque les patineurs portent des patins à longue lame, ils doivent intégrer des matériaux de plastique dur aux vêtements qui résistent aux perforations, tout en absorbant une partie de l'énergie de l'impact. Le front doit être protégé complètement à partir de 2,5 cm du haut du patin, jusqu'à 2,5 cm du bas du genou. La protection peut être portée par-dessus ou en dessous de la combinaison moulante du patineur ou elle peut être intégrée à son vêtement.
<input type="checkbox"/> Lames de patin	L'extrémité avant et arrière des lames de patin doit être arrondie dans un rayon minimal d'un centimètre.

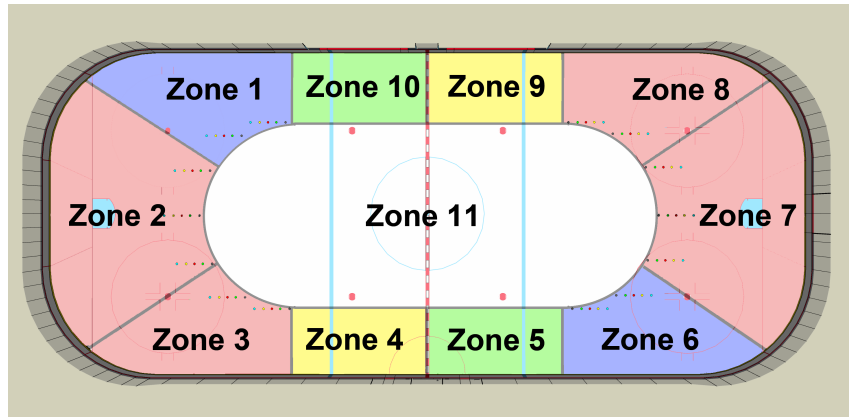
Commentaires

Endroit où s'est produite la blessure (Courte Piste)

www.speedskating.ca/fr/mesures-de-prevention-et-de-protection-en-cas-de-chute-specifications-et-lignes-directrices-pour-0

Veillez indiquer le point d'impact et les matelas protecteurs sur le dessin en dessous

Endroit où s'est produite la blessure



Est-qu'il y a eu impact? Oui Non

Matériel de protection en case de chute

Commentaires

Date

Signature du coordonnateur médical de la compétition

Nom

Adresse Ville

Province/Territoire Code Postal

Téléphone Email